

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2010

\*\*\*\*\*

### NOTE DE SYNTHESE (en application de l'article 30 de la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'administration territoriale de la république)

**Etaients présents** : Jean-Noel MOISSET. Maryse GUILBERT. Lucienne GUEDON. Reine Marie GREMEAUX. François VARLET. Francis RONDET. Denise HOF. Robert HOF. Marielle BRILLANT. Daniel SENEAL. Eliane LOR. Jean BRIDET. Jocelyne OLLIVIER. Michèle MARIE. Marc Henri LOUIS. Anthony ARCIERO. Valérie PANNIER. Michel PRULHIERE. Nadine RACCAULT. Julien SEBBAN. Guy BENOIT.

**Absent excusé** : Gilbert CATALETTE donne pouvoir à Reine Marie GREMEAUX  
Alain VERON donne pouvoir à Jean-Noël MOISSET  
Michel RAES donne pouvoir à Jean BRIDET  
Christine ALLOUIS donne pouvoir à Robert HOF  
Suzie PLANCHARD donne pouvoir à Maryse GUILBERT  
Régis SCARPINO donne pouvoir à Francis RONDET

**Secrétaire** : Francis RONDET

Approbation du Conseil municipal du 12 Avril 2010

#### 1°) JURES D'ASSISES 2011

Par courrier du 12 Avril 2010, Monsieur le Préfet du Val d'Oise nous transmet son arrêté du 12 Avril 2010 portant répartition des jurés qui seront appelés à siéger en 2011 à la cour d'Assises de Pontoise.

Il appartient au Conseil de procéder au tirage au sort des listes électorales, d'un nombre triple de celui fixé par l'arrêté de répartition, soit 9 noms pour la commune de Survilliers.

Ne devront figurer sur la liste que les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile. Sont exclus ou rayés de la liste annuelle et de la liste spéciale des jurés suppléants de l'année 2011, ceux qui auront rempli les fonctions de juré dans le département depuis moins de cinq ans.

Ont été tirés au sort, pour figurer sur la liste préparatoire des jurés appelés à siéger en 2011 à la cour d'assises de Pontoise :

AUBERT Amélia	PORRAS Magalie	POTIER Céline
DIJOUX Jean-Guybert	KALASAS Annie	VETU Pascal
DUJARRIER Karine	LOUP Valérie	ZAZZALI Martine

#### 2°) LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX 2010/2011, des LOCAUX COMMERCIAUX et de l'ADMR

Chaque année au 1<sup>er</sup> Septembre, il convient de réévaluer les loyers des logements communaux en fonction de l'indice du coût de la construction, (moyenne 2007 : 113.68, moyenne 2008 : 117.03).

Les montants proposés augmentés de ce pourcentage sont fixés comme suit :

Adresse	Type	Superficie	Loyers en Euros
6 Rue Jean Jaurès	F2	35 M2	207.58
6 Rue Jean Jaurès	F2	45 M2	216.06
6 Rue Jean Jaurès	F4	61 M2	361.68
Place Dhuicque	F2	43 M2	254.86
8 Rue Jean Jaurès	F4	81 M2	453.92
Garages (4)			50.95
Logements Colombier	F4	67 M2	398.01
Loyer place d'huicque	F4	69 M2	408.08
Garage place d'huicque			50.95
Logement Jardin Frémin	F4	69 M2	408.08
3 Rue de la Liberté	F2	45 M2	267.30

#### LOYERS COMMERCIAUX et ADMR

Comme pour les loyers des logements communaux, ceux des locaux Commerciaux du Colombier doivent être revalorisés au 1<sup>er</sup> Septembre 2010 du même taux, soit :

### **Pour les loyers Commerciaux**

162.01 € pour les 3 premières années  
240.50 € de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année  
324.03 € de la 6<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année  
479.58 € après la 9<sup>ème</sup> année

### **Pour l' ADMR**

- Loyer : 667.16  
- Charge : 269.25  
- Alarme : 113.62

Soit 1.050.03 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

### **3°) TARIF REPAS CANTINE**

Comme il est stipulé dans le règlement communal pour la restauration scolaire, les inscriptions préalables sont obligatoires et indispensables pour prévoir le nombre de repas servis dans nos cantines. Certains parents se montrant négligeant malgré des rappels nombreux.

Monsieur le Maire propose que soit facturé à 5.10 € le prix du repas des non- inscrits à la cantine.

Ceci, afin de sensibiliser les parents à prévoir à temps l'inscription de leur enfant au restaurant scolaire.

Il est régulièrement commandé un nombre supérieur de repas afin de ne pas pénaliser les enfants fréquentant normalement le restaurant.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

### **4°) RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF est arrivé à son terme le 31 décembre 2009.

Afin de préparer son renouvellement, nous devons dans un premier temps communiquer nos projets pour la période contractuelle 2010-2013.

La CAF demande à la commune un accord de principe relatif à la signature du renouvellement du contrat enfance jeunesse qui interviendra entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'oise et notre commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

### **5°) PARTICIPATION RACCORDEMENT A L'EGOUT**

Vu l'article L 1331-7 du Code de la santé publique,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération du comité intercommunal du SICTEUB en date du 22 novembre 1994 prévoyant une convention avec chaque commune ayant voté une participation,

Vu la délibération du comité intercommunal du SICTEUB en date du 30 mars 1995 précisant le mode de calcul de la participation de raccordement sur les locaux individuels ou commerciaux ou collectifs,

Vu la délibération du comité intercommunal du SICTEUB du 15 décembre 2009 qui fixe le nouveau montant à 540 € TTC pour la participation raccordement à l'égout,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la part communale demandée pour la participation raccordement à l'égout soit

- 9.14 € au m2 plafonné à 120 M2 et par logement neuf et extension.
- 6.10 € au m2 pour les entrepôts sans plafonnement.

Demande au Conseil Municipal l'autorisation

- de signer la convention à intervenir avec le SICTEUB
- d'inscrire la participation de la commune et celle du SICTEUB sur les arrêtés de permis de construire

Le SICTEUB percevra la participation de la commune et procédera à son reversement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

### **6°) CONVENTION POLICE INTERCOMMUNALE**

Après négociation avec la Communauté de Communes, Monsieur propose au conseil municipal que la commune participe aux frais de la police intercommunale pour l'année 2010, à hauteur de :

- 5 équivalents temps plein du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2010
- 4 « « « du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2010
- 3 « « « du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 2010

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

## **7°) CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT**

Les dossiers de demandes de subvention doivent être envoyés au département pour le mois de Septembre prochain. Après avoir reçu les techniciens du département, les fiches projets ont été élaborés par rapport à leur degré d'importance.

Monsieur le Maire propose les différents dossiers qui seront proposés au conseil général :

- Toiture Ecole Maternelle du Colombier
- Réhabilitation de diverses voiries
- Acquisition piano
- Acquisition d'un columbarium
- Ravalement du préau Romain Rolland
- Réfection préau du Colombier
- Réfection du sol de la cantine du Colombier
- Réfection sol cantine maternelle du Colombier
- Peinture de la cantine Romain Rolland
- Réfection de la toiture et faitage de la Mairie
- Réfection de la Rue de la Valaise
- Travaux de voirie du Colombier
- Bardage du Gymnase
- Cour école Romain Rolland
- Toiture de la Bergerie
- Cour Ecole du Colombier
- Création d'un terrain de jeux
- Toiture de la primaire du Colombier
- Rond point Rue du 8 Mai
- Panneaux informatiques

L'enveloppe globale du département attribuée à la commune est de 932.438.00 € - 20 % reversés à la Communauté de Communes (soit 745.950 €) sur une période de 4 ans (2010 à 2014).

Les travaux doivent donc être lissés sur une période de 4 années et sans dépasser l'autofinancement de la commune qui est de la même valeur, soit environ 200.000 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

## **LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y aura lieu, à proche échéance, de solliciter une banque afin de solliciter une ligne de trésorerie afin de palier les retards de paiement en notre faveur des différentes institutions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contacter les banques pour l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

### **DIVERS :**

#### **Monsieur le Maire :**

- Suite à la commission transport de la Communauté de Communes, La Commune de Survilliers a édité une circulaire à tous ses habitants, expliquant le nouveau mode de fonctionnement d'utilisation des taxis. Des bons seront obligatoirement demandés en Mairie afin de bénéficier de ces services.  
L'ensemble du Conseil Municipal souhaite que ces mêmes décisions soient appliquées dans toutes les communes de la Communauté de Communes.
- Courrier du Père Aloys NKOUA KEK qui sollicite un appui financier pour lui permettre de réaliser le projet de ramener au Cameroun un container destiné à soulager les nécessiteux de sa région.  
Le coût du rapatriement de ce container est de 7 985 €.  
Après discussion avec l'ensemble du Conseil Municipal, celui-ci demande à hauteur de combien chaque commune de la paroisse participe.  
La commune de Survilliers ne peut à elle seule prendre en charge ces frais. Eventuellement, une participation d'un maximum de 1 000 € pourra être envisagée via le transporteur en complément des versements des autres communes (Marc-Henri LOUIS, Michèle MARIE, Jocelyne OLLIVIER, Francis RONDET sont contre).
- Poste : La photocopieuse de la poste a été supprimée il y a plusieurs mois et de plus en plus de personnes viennent en Mairie faire des photocopies.  
Le prix de la photocopie à la poste était de 0.10 €, Monsieur le Maire propose de faire payer ce prix pour le même service.
- Réseau d'assistantes Maternelles : Une convention avec la Commune de Villeron avait été envisagée voici deux mois. A ce jour, le démarrage de cette activité a été ajourné par manque d'information de la CAF sur le soutien de cette activité à moyen terme et compte tenu de l'obligation faite à la ville de Villeron d'engager la responsable du RAM comme agent territorial.

- Remerciements aux pompiers et aux gendarmes pour leur professionnalisme et humanité dont ils ont su apporter lors des deux drames consécutifs qui ont eu lieu sur la commune.

**VARLET François :**

- Fête communale : début le 9 Juillet, feu d'artifice le 13 Juillet, défilé le 14 Juillet

**RONDET Francis :**

- Kermesse des Ecoles : réussite de cette fête.
- Départ en retraite de Mme BAS, directrice de l'école du colombier.

**GUEDON Lucienne :**

- Fait le compte rendu du SICTEUB.

**GREMEAUX Reine Marie :**

- Compte rendu du dernier voyage avec le 3<sup>ème</sup> Âge
- Reprise de l'activité d'un Psychologue accueillant des personnes qui ont des personnes malades dans leur entourage. Ces rencontres ont lieu une fois par mois.

**BRIDET Jean :**

- La fête des 100 ans de l'Avenir a été une réussite. Il est prévu pour l'an prochain la fête du sport.
- Le 21 Juin a eu lieu avec succès la fête de la musique.

**BENOIT Guy :**

- Effectue des recherches sur les personnes figurant sur le monument aux morts. (Prévoir une exposition lors des cérémonies du 11 Novembre).